

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 640 000 €
RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Mazars

Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et conseil de
surveillance au capital de 8 320 000 €
RCS Nanterre B 784 824 153
61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Axway Software

Société anonyme au capital de 43 267 194 €
Siège Social : PAE Les Glaisins - 3 rue du Pré Faucon - 74940 Annecy
RCS : Annecy 433 977 980

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Axway Software,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Axway Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels concernant la mise à jour de la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires et ses effets sur les comptes annuels.

4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4.1. Evaluation des fonds de commerce

(Notes 1.2 et 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, la valeur des fonds de commerce figurant au bilan s'élève à 38,8 millions d'euros.

Ces actifs ne sont pas systématiquement amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, tel qu'indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable du fonds de commerce est supérieure à sa valeur actuelle correspondant au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur actuelle par la direction

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations réalisées par la direction, notamment, les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenu ;
- analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées.

4.2. Reconnaissance du chiffre d'affaires

(Notes 1.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

L'activité de la société inclut plusieurs métiers dont la vente de licences, de support et maintenance, de prestations d'intégration et de formation et enfin de souscriptions.

Comme indiqué dans la note 1.2 « Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations rendues, notamment :

- Le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés.
- Le chiffre d'affaires relatif au métier souscription de type « Software as a service » est comptabilisé progressivement, au rythme où Axway transfère le contrôle du service.
- Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu prorata temporis.
- Le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est reconnu lorsque le service est rendu. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.
- Pour des contrats à éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées ...), le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé en appliquant les méthodes décrites ci-dessus, après avoir attribué les différents montants de chiffre d'affaires à chaque activité. Le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires des contrats à éléments multiples.

Etant donné les jugements et estimations de la Direction entrant dans le chiffre d'affaires et la diversité des activités d'Axway en tant qu'éditeur de logiciel, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par la société afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Evaluer les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés, pertinents pour notre audit et tester leur conception et leur efficacité opérationnelle ;
- Réaliser des procédures d'audit analytique par nature de prestations rendues, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires ;
- Pour un échantillon de contrats sélectionnés selon une approche multicritères :
 - Apprécier la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de chacune des activités identifiées ;
 - Vérifier l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différents éléments de ces contrats ;
 - Rapprocher les données comptables avec le suivi opérationnel des métiers et les données contractuelles ;
 - Examiner la preuve de facturation du contrat ainsi que son règlement ;
 - Examiner les preuves de livraisons et réalisation.
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

4.3. Evaluation des titres de participation

(Notes 1.2 et 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2021 pour un montant net de 227,1 millions d'euros représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition ou de souscription et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actif net des filiales et d'une analyse de perspectives d'évolution et de rentabilité des titres de participation basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels. En conséquence, une variation des hypothèses retenues peut modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier les cours de conversion des devises utilisés, le cas échéant.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données historiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- apprécier le caractère raisonnable des autres hypothèses retenues, le cas échéant, par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, telles que le taux de croissance à l'infini ou le taux d'actualisation.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

5.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

5.3. Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

6.1. Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

6.2. Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Axway Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour le cabinet Aca Nexia et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Aca Nexia et le cabinet Mazars étaient dans la 21^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

8.1. Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

8.2. Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 10 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Aca Nexia
Sandrine Gimat

DocuSigned by:
Jérôme NEYRET
75636F48A1E940D...

Mazars
Jérôme Neyret

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	2021	2020	2019
Immobilisations incorporelles	46 643	49 250	52 059
Immobilisations corporelles	5 002	5 795	6 657
Immobilisations financières	285 587	283 320	294 117
Actif immobilisé (note 6.3.2.1)	337 232	338 365	352 833
Clients et comptes rattachés	77 184	64 162	77 226
Autres créances et comptes de régularisation	20 700	28 262	21 706
Disponibilités	18 848	3 073	3 874
Actif circulant (note 6.3.2.2)	116 732	95 497	102 807
TOTAL DE L'ACTIF	453 964	433 862	455 639

Passif (en milliers d'euros)	2021	2020	2019
Capital	43 267	42 702	42 451
Primes	113 380	111 541	110 976
Réserves	84 230	93 054	93 221
Report à nouveau	-3 399	14 847	18
Résultat	-7 843	-18 163	14 829
Provisions réglementées	-	-	-
Capitaux propres (note 6.3.2.3)	229 636	243 981	261 495
Provisions (note 6.3.2.4)	37 163	20 774	14 365
Emprunts et dettes financières	109 203	91 899	97 651
Fournisseurs et comptes rattachés	30 958	24 131	30 341
Dettes fiscales et sociales	16 373	21 640	20 550
Autres dettes et comptes de régularisation	30 631	31 437	31 237
Dettes (note 6.3.2.5)	187 165	169 107	179 780
TOTAL DU PASSIF	453 964	433 862	455 639

Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires net (note 6.3.3.1)	167 254	156 707	163 568
Autres produits d'exploitation	2 287	1 845	2 912
Produits d'exploitation	169 541	158 551	166 480
Achats consommés	76 515	69 378	62 463
Charges de personnel	61 764	61 703	56 343
Autres charges d'exploitation	33 812	34 707	31 775
Impôts et taxes	2 888	2 478	2 395
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6 872	7 033	9 844
Charges d'exploitation	181 850	175 299	162 820
Résultat d'exploitation	-12 309	-16 748	3 660
Charges et produits financiers (note 6.3.3.3)	4 082	-3 637	5 825
Résultat courant avant impôts	-8 227	-20 385	9 486
Charges et produits exceptionnels (note 6.3.3.4)	-4 669	-4 938	-1 502
Participation et Intéressement des salariés (note 6.3.3.5)	-755	-904	-714
Impôts sur les résultats (note 6.3.3.6)	5 807	8 064	7 559
Résultat net	-7 843	-18 163	14 829

Annexe aux comptes annuels 2021

1 Faits majeurs, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Faits majeurs

Covid-19

La progression significative de l'épidémie de COVID-19 depuis le mois de mars 2020 en Europe puis aux Etats-Unis et dans le monde a généré par son ampleur et les mesures adoptées par les différents pays pour l'endiguer, des impacts sur les comptes 2021 d'Axway Software.

Au niveau du compte de résultat, l'impact a surtout été ressenti par une baisse d'environ 2,3 M€ des frais de déplacement, des coûts liés aux séminaires et des frais de télécommunications dû à l'accroissement du télétravail.

Plan d'actions gratuites

Axway Software SA distribue chaque année des actions gratuites aux salariés qui sont soit liées à une condition de présence, soit liées à une condition de présence et de performance.

En mars 2021, le plan LTI C est arrivé à échéance et les actions ont été délivrées, le montant du forfait social déclaré cette année sur ces actions est de 281 k€.

Pour les plans à échéance 2022, il a été décidé de racheter les actions en bourse via le CM-CIC. Le coût de cette opération au 31/12/2021 est de 9,5 M€. Axway Software SA ne pouvant supporter seul ce coût, une facturation sera faite aux filiales concernées du nombre d'actions gratuites qui seront attribuées à leurs employés. Nous avons provisionné un montant global de 21.6 M€ pour le rachat des actions propres qui seront distribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites. Des factures à établir de 17,7 M€ ont été enregistrées entre Axway Software et ses filiales.

Axway Switzerland

Une nouvelle entité nommée Axway Switzerland a été créée en mars 2021 au capital de 20 K CHF (soit 18 K€) dont le siège social se situe à Genève.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sauf en ce qui concerne les engagements de retraite ;
- indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des projets peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

Après la TUP de Systar, Axway Software a repris les frais de recherche et de développement immobilisés par Systar et a continué à les amortir selon leur plan d'amortissement initial.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis correspondent principalement à l'apport réalisé par Sopra Group en 2001, à l'acquisition de la propriété intellectuelle des logiciels Cyclone et Tumbleweed auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, du logiciel LiveDashboard auprès d'Access UK en 2012, la TUP de Systar en 2015 et celle de Streamdata.IO en 2019.

Les logiciels apportés ont été enregistrés à la valeur nette comptable constatée dans les comptes de Sopra Group au 31 décembre 2000. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

Les logiciels Cyclone et Tumbleweed ont été enregistrés à la valeur d'acquisition calculée par un expert américain en évaluation. Les logiciels Cyclone sont amortis comptablement sur 6 ans et fiscalement sur 1 an. Les logiciels Tumbleweed sont amortis comptablement sur 12 ans.

Le logiciel LiveDashboard amortissable comptablement sur 8 ans, a été totalement amorti.

La propriété intellectuelle apportée par Systar était totalement amortie à fin 2014, celle de Streamdata.IO est amortie comptablement sur 10 ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce proviennent de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité EAI ainsi que de la TUP de Systar et de Streamdata.IO.

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont pas systématiquement amortis. Ils donnent lieu, le cas échéant, à constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2001 dans les comptes de Sopra Group ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue un test de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Agencements	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité.

Des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, qui tient compte de l'actif net des filiales et d'une analyse des perspectives d'évolution et de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité. L'analyse des perspectives de rentabilité peut donner lieu à une estimation sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces flux sont alors déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,3 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 7,8 %.

Chiffre d'affaires

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la souscription de type « Software as a service », « Axway managed » et « Customer managed » ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance ;
- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

c. Parfois, des contrats composés de prestations distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque prestation comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service.

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Axway Software provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation d'Axway Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les hypothèses retenues tiennent compte d'un taux d'actualisation de 1,10 %, d'un taux d'augmentation des salaires de 2.50 % et d'un taux de turn-over moyen sur cinq ans variant, suivant les fourchettes d'âge, de 0 à 20 %. Ce calcul de turnover a été mis à jour avec les dernières recommandations qui préconisaient la prise en compte des démissions uniquement. La table de mortalité hommes-femmes utilisées dans pour nos prévisions est la table INSEE 2016-2018. Parmi ces hypothèses, nous avons retenu l'âge de 65 ans pour les départs à la retraite. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Axway Software utilise la méthode du corridor.

Changement de méthode comptable lié à l'indemnité de départ à la retraite

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC a considéré que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entrait dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC qui a modifié la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

Cette modification n'a eu aucun effet dans le mode de détermination des engagements de départ en retraite comptabilisés par Axway Software et est sans impact sur ses comptes.

2 Notes relatives au bilan

2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais augmentation de capital	Frais de Développement	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Base Client Systar	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1er Janvier 2021	50	32 055	57 073	38 830	5 667	133 676
Acquisitions	-	-	14	-	-	14
Immobilisation en-cours	-	-	-	-	-	-
Diminutions	-	-	677	-	-	677
Au 31 décembre 2021	50	32 055	56 410	38 830	5 667	133 013
AMORTISSEMENTS						
Au 1er Janvier 2021	50	32 055	49 586	35	2 699	84 426
Dotations	-	-	2 047	-	540	2 587
Reprises	-	-	643	-	-	643
Au 31 décembre 2021	50	32 055	50 989	35	3 239	86 369
VALEUR NETTE						
Au 1er Janvier 2021	-	-	7 488	38 795	2 968	49 250
Au 31 décembre 2021	-	-	5 420	38 795	2 428	46 643

Les frais de développement des logiciels, évalués à 17 679 k€ au titre de l'exercice 2021, ont été intégralement comptabilisés en charge (cf. note 1.2).

Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués principalement de logiciels apportés par Sopra Group en 2001, acquis auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, d'Access UK en 2012 et par les TUP de Systar en 2015 et de Streamdata.IO en 2019.

Le test de dépréciation des fonds de commerce fait ressortir une valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie, supérieure à leur valeur nette comptable. Le taux d'actualisation retenu est de 7,8 % et celui de croissance à l'infini de 2,3 %.

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations techniques	Agencements et Installations	Mobilier et matériel de bureau	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er Janvier 2021	12 463	3 395	1 203	17 061
Acquisitions	726	13	1	740
Activation Immobilisations en-cours N-1	-	-	-	-
Immobilisations en-cours	-	-	-	-
Mise au rebus	- 1 770	2	-	1 769
Cessions	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	11 419	3 409	1 204	16 032
AMORTISSEMENTS				
Au 1er Janvier 2021	9 423	1 322	520	11 265
Dotations	1 067	345	115	1 526
Reprises	- 1 762	-	-	-
Au 31 décembre 2021	8 728	1 667	635	11 030
VALEUR NETTE				
Au 1er Janvier 2021	3 040	2 072	683	5 795
Au 31 décembre 2021	2 691	1 742	569	5 002

Les acquisitions en installations techniques correspondent uniquement à du matériel informatique.

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er Janvier 2021	247 022	55 676	2 132	304 830
Acquisitions / Augmentations	18	7 818	323	8 159
Cessions / Diminutions	-	- 5 628	208	5 836
Au 31 décembre 2021	247 041	57 866	2 246	307 153
DEPRECIATIONS				
Au 1er Janvier 2021	19 950	1 560	-	21 510
Dotations	-	52	4	56
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	19 950	1 612	4	21 566
VALEUR NETTE				
Au 1er Janvier 2021	227 072	54 116	2 132	283 320
Au 31 décembre 2021	227 090	56 254	2 243	285 587

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté en note 4.7.

a. Montants bruts

En 2021, les mouvements sur les participations sont liés à la création d'une nouvelle entité Axway Switzerland dont le capital est de 20 kCHF soit 18 k€.

L'augmentation des créances liées à des participations s'explique majoritairement par la variation de la créance de notre filiale Axway Ireland pour + 3,1 M€ et par la créance de notre nouvelle filiale Axway Switzerland de + 363 k€.

L'augmentation des « Prêts et autres immobilisations financières » est due à la variation du poste « autres créances immobilisées » de + 317 k€. Le solde du contrat de liquidité avec Kepler consacré à l'animation en bourse du titre Axway Software SA diminue de – 191 k€.

b. Dépréciations

Le compte courant d'Axway Do Brasil ayant augmenté à fin 2021, une dotation pour dépréciation a été constatée pour 52 k€.

La dotation pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières d'un montant de 4 k€ concerne le contrat de liquidité avec Kepler.

2.2 Actif circulant

Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Clients hors Groupe et comptes rattachés	25 490	30 324	34 042
Factures à établir	46 620	27 509	33 450
Clients Groupe	10 528	10 583	13 589
Clients douteux	72	61	59
Dépréciation des créances douteuses	-5 526	-4 315	-3 914
TOTAL	77 184	64 162	77 226

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette. Les dépréciations concernent le poste *Clients douteux* ainsi que la créance d'Axway Do Brasil. Les factures à établir ont augmenté de 19,1 M€. Cette augmentation provient des factures à établir intragroupes (+20,8 M€), compensée par la diminution des factures à établir hors groupe (-1,7 M€).

Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Impôts sur les bénéfices	6 295	7 960	7 459
Retenue à la source	0	0	559
Taxe sur la valeur ajoutée	1 040	1 368	1 926
Débiteurs divers	778	1 751	1 601
Charges constatées d'avance	5 492	5 187	4 261
Ecart de conversion Actif	7 096	11 996	5 899
TOTAL	20 700	28 262	21 706

Crédit Impôt Recherche – créances cédées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nominal cédé	Montant encaissé	Commission	Année cession	Date prév Remb	Créance éteinte	Solde au 31.12.2021
Crédit Impôt Recherche 2018	7 948	7 890	58	2 019	15.05.2022	non	7 948
Crédit Impôt Recherche 2019	8 254	8 129	125	2 020	15.05.2023	non	8 254
Crédit Impôt Recherche 2020	7 960	7 834	126	2 021	15.05.2024	non	7 960
TOTAL	24 163	23 853	310				24 163

Dépréciations de l'actif circulant

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations sur comptes clients	4 315	1 211	0	5 526
TOTAL	4 315	1 211	0	5 526

Les dotations de l'exercice concernent principalement les créances de notre filiale Axway Software Do Brazil.

2.3 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Axway Software s'élève à 43 267 194 €. Il est composé de 21 633 597 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société s'élève à 11 918 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultat	Provisions réglementées	Report à nouveau	Total	
Situation au 1^{er} janvier 2021	42 702	111 541	4 245	88 809	-	18 163	-	14 847	243 981
Affectation du résultat 2020	-	-	-	8 540	18 163	-	-18 245	-	8 623
Augmentation de capital	284	-	-	284	-	-	-	-	-
Levée d'options	281	1 840	-	-	-	-	-	-	2 121
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	7 843	-	-	-	7 843
Situation au 31 décembre 2021	43 267	113 380	4 245	79 985	-	7 843	-	3 399	229 636

Au cours de l'année 2021, des levées d'option ont été exercées et ont donné lieu à la création de 140 650 actions. Une prime d'émission a été comptabilisée pour 1 840 k€.

En outre, une augmentation de capital a été réalisée, 141 881 actions ont été créées pour une valeur totale de 284 k€ dans le cadre de l'arrivée à échéance du plan LTIC.

Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Situation à l'origine		Période d'exercice des options		Situation début de période		Variations de la période, nombre d'options :			Situation au 31/12/2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date de début	Date de fin	Nombre d'options	Prix d'exercice	attribuées	annulées	exercées	Nombre d'options	Prix d'exercice
PLAN N° 3 - Plan d'options 2011, émission maximum de 1 033 111 actions *											
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/05/2014	18/11/2021	63 675	14,90 €	-	- 7 325	- 56 350	-	14,90 €
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/11/2016	18/11/2021	66 375	14,90 €	-	- 7 325	- 59 050	-	14,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/09/2015	18/11/2021	12 201	15,90 €	-	-	- 12 201	-	15,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/03/2018	18/11/2021	13 049	15,90 €	-	-	- 13 049	-	15,90 €
TOTAL DES PLANS	1 394 850				155 300		-	-14 650	-140 650	-	

* (augmenté par avenant à 1 295 611 en juin 2013)

140 650 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2021.

14 650 options de souscription ont été annulées au cours de l'exercice 2021 suite au départ des bénéficiaires ou suite à la non-exercice des options.

Au 31 décembre 2021, plus aucune option ne reste en circulation sur les attributions de 2011 et 2013.

Le cours de clôture moyen de l'action sur l'exercice 2021 est de 27,84 €.

2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (Provisions utilisées)	Reprises (Provisions non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour litiges	538	58	50	12	535
Provisions pour pertes de change	11 996	7 096	-	11 996	7 096
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 269	558	189	-	7 638
Provisions pour impôts	787	-	-	496	291
Provision pour charges actions acquises	183	21 622	201	-	21 603
TOTAL	20 774	29 333	441	12 504	37 163

Ces provisions couvrent principalement les risques financiers concernant les indemnités de départ en retraite, les pertes de change, les litiges Ressources Humaines ainsi que le litige lié au contrôle fiscal.

Axway Software provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

L'engagement total au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 7 638 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2021 est de 867 k€ (voir note 1.2).

Les hypothèses relatives aux modalités de départ prennent en compte les évolutions législatives afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture :

- la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 % et s'applique quel que soit l'âge du salarié ;
- à compter du 1^{er} janvier 2009, un employeur ne peut plus mettre un salarié d'office à la retraite avant que ce dernier ait atteint l'âge de 70 ans. Entre 65 ans et 70 ans, l'employeur est tenu d'interroger les salariés sur leur volonté de prendre leur retraite ou non.

Ces évolutions successives sont considérées par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;

- la suppression d'une modalité de départ et l'institution de la contribution sur l'indemnité versée en cas de mise la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles.

D'autres hypothèses telles que le turn-over, la mortalité et le taux d'actualisation sont mises à jour régulièrement pour affiner le calcul de l'engagement de retraite (cf note 1.2).

2.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

	Montant au début de l'exercice	Souscription	Remboursement	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Crédit syndiqué	36 000	60 000	36 000	60 000
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 206	138	2 457	1 887
Fonds de participation des salariés	986	-	488	498
Dettes rattachées à des participations	50 624	7 030	10 916	46 737
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	83	81	83	81
TOTAL	91 899	67 248	49 944	109 203

Axway Software dispose d'un crédit revolving facility multidevises de 125 M€ contracté auprès de six banques en juillet 2014 et renouvelé en janvier 2019. Cette ligne de crédit est destinée au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Elle n'est pas amortissable et la maturité, initialement prévue en juillet 2021, puis fixée à janvier 2024, a été prorogée à janvier 2026.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation.

Cette ligne est soumise à une commission d'utilisation et de non-utilisation. Au 31 décembre 2021, les trois ratios financiers prévus par la convention de crédit sont bien respectés.

En 2021, deux tirages supplémentaires sur le RCF ont été opérés. En septembre 2021, le Groupe a effectué un premier tirage de 10 M€. Puis, en novembre 2021, le Groupe a effectué un second tirage de 50 M€ après avoir remboursé un tirage de 36 M€ datant de novembre 2017.

A noter que nous avons remboursé également sur l'année la somme globale de 1,5 M€ pour les emprunts BPI de 2015 et 2016, ainsi que 1 M€ concernant l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire en 2016.

Les emprunts contractés en 2016 ont tous été totalement remboursés.

Les fonds de participation des salariés comprennent la réserve spéciale de participation des salariés gérée par Axway Software sous forme de comptes courants bloqués. Un accord intervenu en 2011 permet également aux salariés de l'entreprise d'opter pour une gestion externe en Fonds Communs de Placement Multi-Entreprises.

Les dettes rattachées à des participations concernent uniquement les comptes courants avec les sociétés du Groupe.

Dettes fournisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	1 625	2 743	4 456
Factures non parvenues	22 682	18 525	22 905
Fournisseurs Groupe	6 651	2 863	2 980
TOTAL	30 958	24 131	30 341

Dettes fiscales et sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Personnel et comptes rattachés	5 540	8 021	6 456
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 431	6 942	5 977
Prélèvements à la source	352	356	415
Impôt sur les bénéficiaires	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	4 952	6 222	7 676
Autres impôts, taxes et assimilés	98	98	26
TOTAL	16 373	21 640	20 550

Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Acomptes clients reçus	545	258	391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	295	446	371
Groupe et associés	0	0	1 150
Autres dettes	685	1 200	1 411
Produits constatés d'avance	28 421	28 878	27 164
Ecart de conversion Passif	685	655	750
TOTAL	30 631	31 437	31 237

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance ou de souscription.

3 Notes relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité se ventile de la manière suivante :

<i>(En pourcentage)</i>	2021	2020	2019
Licence	5,2%	4,9%	14,7%
Support et maintenance	41,2%	58,4%	50,6%
Prestations d'intégration et de formation	24,6%	27,1%	24,0%
Souscriptions	29,0%	9,6%	10,8%
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,0%	100,0%	100,0%

Sur les 167,3 M€ de chiffre d'affaires 2021, 99,4 M€ sont réalisés à l'international.

3.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Les jetons de présence d'un montant global de 330 k€ ont été versés aux administrateurs en mars 2021.

Les rémunérations versées en 2021 aux organes de direction s'élèvent à 156,9 k€.

3.3 Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Dividendes reçus des participations	-	1 823	2 586
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-516	-516	-506
Intérêts sur participation des salariés	-44	-80	-124
Actualisation de la retraite des salariés (provision)	-33	-72	-106
Pertes sur créances liées à des participations	-	-822	-
Intérêts reçus et versés sur comptes courants groupe	280	373	420
Gains et pertes de change (y.c. provision)	4 601	-5 434	-5 335
Dotations et reprises de provisions financières hors impact change	-56	1 238	9 049
Autres produits et charges financiers	-151	-146	-160
RESULTAT FINANCIER	4 082	-3 637	5 825

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 4.7).

3.4 Résultat exceptionnel

En 2021, la perte exceptionnelle de 4 669 k€ concerne essentiellement :

- les abandons de créances à caractère commercial s'élevant à 4 227 k€
- les charges liées à l'acquisition et à la mise en place du logiciel Workday 1 M€
- les provisions risques et charges liées aux actions gratuites acquises et à racheter sont de 21,6 M€
- la provision pour factures à émettre concernant les actions gratuites à attribuer aux filiales est de 17,7 M€
- le montant du transfert de charge concernant les actions gratuites à attribuer aux salariés français est de 3,9 M€

3.5 Intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu en juin 2018 en application des articles L 3311-1 et suivants du Code du travail pour une période de trois ans. Cet accord a été renouvelé le 30 juin.2021, il prendra fin en 2023.

Un intéressement de 790 k€ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2021.

3.6 Impôts sur les bénéfices

Régime fiscal

Depuis le 1er janvier 2019, Axway Software opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. En application de la convention d'intégration signée entre Axway Software et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à Axway Software.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 2 filiales détenues à 100 % - Axway Distribution France et Axway SAS.

Crédit impôt recherche

Axway Software a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2021 pour un montant de 6 295 k€.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020	2019
Impôts sur le Résultat courant	-	128	1 280
Impôts sur le Résultat exceptionnel	-	-	-257
Contrôle fiscal	488		
Contribution additionnelle	-	-	-
Crédit d'impôt recherche	-6 295	-8 056	-8 539
Autres Crédits d'impôts	-	-	-43
TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS	-5 807	-7 928	-7 559

Situation fiscale différée et latente

	Base					
	Début Exercice		Variations		Fin Exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>						
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
Provisions réglementées	--	--	--	--	--	--
Subventions d'investissement	--	--	--	--	--	--
Charges non déductibles temporairement						
▪ A déduire l'année suivante						
- Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
- C3S	88	-	-	2	86	-
- Effort de construction	180	-	7	-	187	-
▪ A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	7 269	-	368	-	7 638	-
- autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	-	-	-	-	-	-
- écarts de conversion passif	655		30	-	685	
Total	8 192		405	2	8 595	
II. ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	44 400	-	-	21 784	66 184	-
Moins-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-	762	-	-	-	762
Réserve spéciale des plus-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 Autres informations

4.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	57 866	-	57 866
Autres immobilisations financières	2 246	1 141	1 105
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	72	-	72
Autres créances clients	82 638	82 638	-
Personnel et comptes rattachés	172	172	-
Organismes sociaux	1	1	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 040	1 040	-
Crédit Impôt	6 295	-	6 295
Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-
Débiteurs divers	604	604	-
Comptes de régularisation	12 588	11 811	776
TOTAL	163 522	97 407	66 115

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au contrat de liquidité et actions propres.

Dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
■ A 2 ans maximum à l'origine	81	81	-
■ A plus de 2 ans maximum à l'origine	61 887	61 137	750
Emprunts et dettes financières divers	498	498	-
Groupe et associés	46 737	-	46 737
Fournisseurs et comptes rattachés	30 958	30 958	-
Personnel et comptes rattachés	5 540	5 540	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 431	5 431	-
Etat et autres collectivités publiques			
■ Prélèvements à la source	352	352	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	4 952	4 952	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	98	98	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	295	295	-
Autres dettes	1 230	1 230	-
Comptes de régularisation	29 106	29 106	-
TOTAL	187 165	139 677	47 487

4.2 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	453
Clients - Factures à établir	46 620
Créances fiscales et sociales	783
TOTAL	47 857
Charges à payer	
Intérêts courus	81
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	22 682
Clients - Avoirs à établir	657
Dettes fiscales et sociales	9 314
Autres dettes	170
TOTAL	32 903

Les créances fiscales et sociales correspondent à de la TVA sur factures non parvenues pour 728 k€, à de la TVA sur avoirs à établir de 54 k€.

Les dettes fiscales correspondent principalement à la TVA sur factures à établir pour 184 k€, et aux charges à payer à l'Etat dont 31 k€ pour la CVAE et 89 k€ pour la C3S. Les dettes sociales correspondent essentiellement aux provisions pour congés payés (2,7 M€) et primes à payer (6,3 M€), montants chargés.

4.3 Effectifs

L'effectif moyen s'élève à 477 personnes et l'effectif au 31 décembre 2021 à 466 personnes.

4.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 304 k€, dont 284 k€ liés à la certification des comptes et 20 k€ aux titres des services autres que la certification des comptes. Ces derniers concernent essentiellement le rapport sur les conventions réglementées, la revue du rapport de gestion, la lettre de fin de travaux et l'attestation portant sur des ratios financiers.

4.5 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	328
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projet	107
Cautions bancaires pour garantie de paiement de dettes fiscales	177
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	Néant
Engagement de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	-867
Cautions données aux filiales pour garantie d'appel d'offres	Néant
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	Néant
Indemnités de cessation de fonctions du Directeur Général	667
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	Néant
Instruments de couverture de change	Néant

Cautions bancaires

Une caution bancaire de 225 k€ en lieu et place d'un dépôt de garantie a été mise en place en 2012 lors de la reprise du bail de location de Puteaux 1. La main levée de cet acte a été fixée au 30 juin 2021 sans possibilité d'anticipation. La restitution des fonds est en cours.

En mai 2013, une même caution a été mise en place pour un montant de 41 k€ lors de la mise en place du nouveau site Puteaux 3 à laquelle un complément de 62 k€ est venu se greffer en 2015 après location d'un nouvel étage. La main levée de cet acte doit être obtenue du bailleur ou à défaut par l'envoi des actes originaux à la banque. Nous avons fait le nécessaire auprès de notre ancien bailleur en vue de la restitution des fonds.

Les cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets s'élèvent à 107 k€ au 31 décembre 2021.

Une caution pour garantie de paiement de dettes fiscales a été mise en place en août 2014 pour un montant de 177 k€.

Engagement de retraite

La part non provisionnée de l'engagement de retraite s'élève à fin 2021 à 867 k€.

Indemnité

Une indemnité en cas de cessation de fonction du Directeur Général a été fixée à 756 k\$ (soit 667 k€ au taux du dollar au 31 décembre 2021).

4.6 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société.

4.7 Tableau des filiales et participations

Société en euros	Montants	Valuer comptable des titres détenus				Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
		Capitaux propres autres		Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brute					Nette
		Capital	que le capital							
Axway Software (France)										
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	119 008	(182 589)	99,998%	148 270	148 270	-	13 992 313	126 310	-	
Axway GmbH (Allemagne)	425 000	25 216 347	100%	23 038 194	23 038 194	-	28 295 083	4 215 198	-	
Axway Srl (Italie)	98 040	(39 815)	100%	98 127	98 127	-	3 892 507	21 887	-	
Axway software Iberia (Espagne)	1 000 000	(84 706)	100%	1 000 000	1 000 000	-	3 969 760	84 643	-	
Axway Nordic (Suède)	9 756	956 540	100%	20 706 080	848 061	-	4 138 279	(123 463)	-	
Axway Inc. (Etats-Unis)	3	102 335 411	100%	154 946 354	154 946 354	52 411 916	168 723 680	3 138 388	-	
Axway BV (Pays-Bas)	18 200	(1 500)	100%	200 000	200 000	-	5 340 382	(2 005)	-	
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000	(386 353)	99,9%	999 000	999 000	-	8 546 636	367 641	-	
Axway Romania Srl (Roumanie)	10 606	2 501 087	100%	1 972 250	1 972 250	375 412	14 862 521	952 929	-	
Axway SAS (France)	45 000	(20 315)	100%	45 000	-	1	-	(1 153)	-	
Axway Pte Ltd (Singapour)	130 899	26 144	100%	1	1	-	8 859 914	680 213	-	
Axway Ltd (Hongkong)	11 321	459 059	100%	1	1	-	2 031 324	54 012	-	
Axway Pty (Australie)	64 041	43 526	100%	1	1	-	7 954 740	447 402	-	
Axway Software China (Chine)	1 578 751	(1 344 420)	100%	1	1	-	1 341 938	(220 954)	-	
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	2 556	913 210	100%	979 844	979 844	-	14 417 694	1 290 630	-	
Axway Distribution France (France)	33 000	(15 479)	100%	34 800	-	6 500	-	(1 193)	-	
Axway Ltd (Irlande)	141 815	14 111 870	100%	42 841 900	42 841 900	3 104 396	20 983 013	(13 941 940)	-	
Axway Software Do Brasil (Brésil)	8 801	(5 631 897)	99,991%	12 543	-	1 605 657	5 356 913	(1 477 787)	-	
Axway Switzerland (Suisse)	19 359	0	100%	18 209	18 209	362 985	523 231	929	-	